République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 09 septembre 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le neuf septembre, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 8	
Pour : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:**
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Village de gîtes : travaux et commercialisation en 2024

Le Maire rappelle qu'avec l'aide juridique d'un cabinet, le fonctionnement du Village de gîtes lié au budget annexe s'améliore progressivement au regard de la réglementation. Comme cela a été échangé avec le 1er Adjoint, il est proposé de prolonger d'une année la commercialisation en 2024. Il est rappelé que 9 mois d'instruction sont nécessaires pour lancer une Délégation de Service Public (D.S.P.) et revenir à la situation antérieure. Pour une éventuelle DSP en 2025, il est nécessaire que le Conseil délibère au plus tard avant la fin du 1er trimestre 2024. A ce moment-là, les élus auront un bilan complet de l'année 2023.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de prolonger d'une année, soit en 2024, la commercialisation du Village de gîtes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 12/09/2023

et publié ou notifié
le 12/09/2023



SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 12/09/2023
048-214800195-20230909-DE_120_2023-DE